

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse, les jardins du Lac, 1053,
Tunis

La Société **ZITOUNA TAKAFUL** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 Avril 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussanougua Zammouri et Mr Mohamed Ali Elalouini Cherif.

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2019 (exprimé en dinars)	NOTES	31/12/2019			31/12/2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	1	-	360 113	360 113	-	166 645	166 645
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	360 113	360 113	-	166 645	166 645
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2	-	853 895	853 895	-	930 252	930 252
AC21 Installations techniques et machines		-	774 605	774 605	-	850 861	850 861
AC22 Autres installation, outillage et mobilier		-	79 290	79 290	-	79 391	79 391
AC3 Placements	3	76 291 028	24 895 236	101 186 264	64 770 602	10 642 985	75 413 587
AC31 Terrains et constructions		-	8 165 584	8 165 584	-	5 344 334	5 344 334
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	8 165 584	8 165 584	-	5 344 334	5 344 334
AC32 Placements dans les entreprises et participations		8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-	8 000 000
AC324 Bons et obligation avec a un lien de participation		8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-	8 000 000
AC33 Autres placements financiers		67 885 299	16 729 651	84 614 950	56 385 999	5 298 651	61 684 650
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		2 399 999	2 000 000	4 399 999	1 999 999	-	1 999 999
AC334 Autres prêts		20 000	-	20 000	30 000	-	30 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		65 465 300	14 721 000	80 186 300	54 356 000	5 290 000	59 646 000
AC336 Autres		-	8 651	8 651	-	8 651	8 651
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		405 729	-	405 729	384 603	-	384 603
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	4	8 456 158	-	8 456 158	8 000 126	-	8 000 126
AC510 Provisions pour primes non acquises		3 182 596	-	3 182 596	2 661 833	-	2 661 833
AC520 Provisions d'assurance vie		756 234	-	756 234	771 820	-	771 820
AC530 Provisions pour sinistre (vie)		117 036	-	117 036	605 064	-	605 064
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		4 400 292	-	4 400 292	3 961 409	-	3 961 409
AC6 Créances	5	24 509 291	6 208 420	30 717 711	16 390 102	8 895 740	25 285 842
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		22 164 476	-	22 164 476	15 530 051	-	15 530 051
AC611 Primes acquises et non émises		-609 069	-	-609 069	-507 881	-	-507 881
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		19 093 516	-	19 093 516	13 227 791	-	13 227 791
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		3 680 028	-	3 680 028	2 810 140	-	2 810 140
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		1 249 750	-	1 249 750	134 013	-	134 013
AC63 Autres créances		1 095 065	282 629	1 377 695	726 039	1 127 689	1 853 727
AC631 Personnel		-	24 433	24 433	-	9 232	9 232
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		1 095 065	107 707	1 202 772	726 039	1 000 751	1 726 790
AC633 Débiteurs divers		-	150 489	150 489	-	117 705	117 705
AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		-	5 925 790	5 925 790	-	7 768 052	7 768 052
AC7 Autres éléments d'actif	6	11 174 691	1 653 780	12 828 470	9 061 206	799 427	9 860 633
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 451 666	543 486	2 995 152	2 034 014	305 513	2 339 526
AC721 frais d'acquisition reportés		6 115 000	-	6 115 000	5 030 382	-	5 030 382
AC731 Profit et loyers acquis non échus		2 608 025	764 123	3 372 147	1 996 810	168 486	2 165 296
AC733 Autres comptes de régularisation		-	346 171	346 171	-	325 429	325 429
Total de l'actif		120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêtés au 31/12/ 2019 (exprimé en dinars)	NOTES	31/12/2019			31/12/2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Actifs Nets des Adhérents	7						
AN1 Déficit des fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-188 888	-	-188 888	-799 681	-	-799 681
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		514 277	-	514 277	610 793	-	610 793
Total des Actifs Nets des Adhérents		325 389	-	325 389	-188 888	-	-188 888
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		-	25 000 000	25 000 000	-	15 000 000	15 000 000
CP4 Autres Capitaux propres		-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
CP5 Résultat reporté		-	-342 129	-342 129	-	-742 095	-742 095
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		-	26 657 871	26 657 871	-	14 257 905	14 257 905
CP6 Résultat de l'exercice		-	3 513 257	3 513 257	-	2 399 967	2 399 967
Total capitaux propres avant affectation		-	30 171 128	30 171 128	-	16 657 871	16 657 871
Total actifs nets et capitaux propres		325 389	30 171 128	30 496 517	-188 888	16 657 871	16 468 983
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges	9	-	1 100 000	1 100 000	-	600 000	600 000
PA23 Autres provisions		-	1 100 000	1 100 000	-	600 000	600 000
PA3 Provisions techniques brutes	10	102 283 503	-	102 283 503	82 335 056	-	82 335 056
PA310 Provisions pour primes non acquises		23 092 067	-	23 092 067	19 010 044	-	19 010 044
PA320 Provisions d'assurance vie		41 111 870	-	41 111 870	31 737 638	-	31 737 638
PA330 Provisions pour sinistre (vie)		642 259	-	642 259	1 033 288	-	1 033 288
PA331 Provision pour sinistre (non vie)		36 673 963	-	36 673 963	30 070 722	-	30 070 722
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		763 344	-	763 344	483 363	-	483 363
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	6 619 573	-	6 619 573	5 174 721	-	5 174 721
PA6 Autres dettes	12	11 202 702	2 455 946	13 658 649	10 901 147	3 873 813	14 774 960
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		221 788	-	221 788	247 578	-	247 578
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		2 227 367	-	2 227 367	2 054 576	-	2 054 576
PA63 Autres dettes		2 827 757	2 455 946	5 283 703	830 940	3 873 813	4 704 754
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	206 691	206 691	-	189 618	189 618
PA632 Personnel		-	739 850	739 850	-	1 117 066	1 117 066
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		2 201 015	930 066	3 131 081	613 081	2 054 341	2 667 422
PA634 Crédoiteurs divers		626 742	579 339	1 206 081	217 860	512 788	730 647
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		5 925 790	-	5 925 790	7 768 052	-	7 768 052
PA7 Autres passifs	13	-	244 369	244 369	-	303 365	303 365
PA712 Autres comptes de régularisation passif		-	244 369	244 369	-	303 365	303 365
Total du passif		120 105 779	3 800 315	123 906 094	98 410 923	4 777 178	103 188 101
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

	NOTES	Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
PRF1 Primes	14	12 978 795	-1 294 335	11 684 460	10 524 410
PRF11 Primes émises et acceptées		12 978 795	-1 294 335	11 684 460	10 524 410
PRF2 Produits de placements	15	2 890 125	-	2 890 125	1 700 713
PRF21 Revenus des placements		2 890 125	-	2 890 125	1 700 713
CHF1 Charge de sinistres	16	1 156 906	132 089	1 024 817	753 929
CHF11 Montants payés		1 547 935	620 117	927 818	479 742
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-391 029	-488 028	96 999	274 187
CHF2 Variation des autres provisions techniques		9 374 232	-15 587	9 389 819	8 610 508
CHF3 Frais d'exploitation	17	2 322 462	716 301	1 606 161	1 744 243
CHF31 Frais d'acquisition		1 547 335		1 547 335	1 449 070
CHF33 Frais d'administration à la charge du fond des adhérents		775 127		775 127	569 608
CHF34 Commissions reçues des réassureurs			716 301	716 301	274 434
CHF4 Charges de Gestion de placements	18	802 379	-	802 379	292 646
CHF41 Charges de gestion des placements		90 112	-	90 112	66 519
CHF411 Commission Moudharaba		462 267	-	462 267	226 127
CHF42 Correction de valeur sur placement		250 000	-	250 000	
CHF5 Autres charges techniques	19	168 405	-	168 405	415 572
CHF8 Impôt sur le résultat	20	812 496	-	812 496	305 217
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial		1 232 040	-461 531	770 508	103 009

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

	NOTES	Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
PRG1 Primes acquises (-)	21	43 501 860	-6 184 176	37 317 684	32 003 707
PRG11 Primes émises et acceptées		47 583 883	-6 704 939	40 878 943	34 594 124
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		4 082 023	520 763	3 561 260	2 590 417
PRG2 Produits de placements	22	3 189 000	-	3 189 000	2 296 261
CHG1 Charge de sinistres	23	26 760 616	2 667 570	24 093 047	20 323 709
CHG11 Montants payés		20 157 376	2 228 687	17 928 689	14 272 859
CHG12 Variation de provision pour sinistres		6 603 241	438 883	6 164 358	6 050 850
CHG2 Variation des autres provisions techniques	24	279 981	-	279 981	231 251
CHG3 Frais d'exploitation	25	12 405 065	1 650 056	10 755 009	9 326 853
CHG31 Frais d'acquisition		10 948 727	-	10 948 727	9 757 114
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 084 618	-	1 084 618	1 176 382
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		2 540 956	-	2 540 956	2 389 675
CHG34 Commissions reçues des réassureurs		-	1 650 056	1 650 056	1 643 554
CHG4 Charges de gestion des placements	26	1 236 490	-	1 236 490	578 103
CHG41 Charges de gestion des placements		1 236 490	-	1 236 490	578 103
CHG411 Commissions Moudharaba		728 750	-	728 750	382 274
CHG412 Autres Charges de gestion de placements		257 740	-	257 740	195 830
CHG42 Correction de valeur sur placement		250 000	-	250 000	
CHG5 Autres charges techniques	27	3 751 368	-	3 751 368	2 559 535
CHG8 Impôt sur le résultat	28	647 020	-	647 020	772 732
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général		1 610 319	-1 866 550	-256 231	507 785

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétaakaful (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
PR1 Commission Wakala	29	13 036 196	11 456 599
PR2 Commission Moudharaba	30	1 191 017	608 401
PR3 Produits des placements	31	1 048 844	268 607
Sous Total 1		15 276 057	12 333 607
CH1 Charges des placements	32	154 735	147 982
CH11 Charges de gestion des placements		154 735	147 982
Sous Total 2		154 735	147 982
PR5 Autres produits d'exploitation	33	147 512	142 760
CH4 Charges générales d'exploitation	34	10 426 408	9 048 795
CH5 Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisations	35	485 347	435 434
Sous Total 3		11 059 267	9 626 988
Résultat d'exploitation avant Impôt		4 357 080	2 844 157
CH7 Impôt sur le résultat	36	843 816	401 037
Résultat d'exploitation après Impôt		3 513 264	2 443 120
PR6 Gains extraordinaires		4	1 424
CH8 Pertes extraordinaires		12	44 577
Résultat extraordinaire		-8	-43 153
RTO Résultat net de l'exercice		3 513 257	2 399 967

Tableau des engagements reçus et donnés

	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné
HB1 Engagements reçus							
HB2 Engagements donnés							
HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		-	-	-	-	-	
HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-	-	-	-	
HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus		-	-	-	-	-	
HB 24 Autres engagements donnés		-	-	-	-	-	
HB 3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		-	-	-	-	-	
HB 4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-	-	-	-	-	
HB 5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-	-	-	-	
HB 6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-	-	-	-	

Etat des flux de trésorerie Combiné

	NOTES	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Encaissements des primes reçues des adhérents		58 474 295	-	58 474 295	51 848 618	-	51 848 618
Sommes versées pour paiement des sinistres		-21 732 361	-	-21 732 361	-16 101 063	-	-16 101 063
Décaissements de primes pour les cessions		-2 902 904	-	-2 902 904	-4 198 094	-	-4 198 094
Encaissements des sinistres pour les cessions		88 926	-	88 926	39 300	-	39 300
Commissions reçues sur les cessions		272 967	-	272 967	1 729 204	-	1 729 204
Commissions versées aux intermédiaires		-3 605 356	-	-3 605 356	-3 796 794	-	-3 796 794
Encaissement wakala		-	14 724 596	14 724 596	-	8 873 312	8 873 312
Décaissement wakala		-14 724 596	-	-14 724 596	-8 873 312	-	-8 873 312
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-	-8 293 625	-8 293 625	-	-6 490 000	-6 490 000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-48 712 439	-14 200 000	-62 912 439	-54 866 000	-5 290 000	-60 156 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers		36 745 531	2 800 000	39 545 531	42 119 000	1 715 000	43 834 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor Produits financiers reçus		-4 411 172	-4 779 855	-9 191 028	-6 585 530	-	-6 585 530
Produit financier reçu		3 809 307	543 149	4 352 456	2 230 192	268 606	2 498 798
Encaissement moudharaba		-	855 649	855 649	-	608 401	608 401
Décaissement moudharaba		-855 649	-	-855 649	-608 401	-	-608 401
Impôts sur les bénéfices payés Autres mouvements		-	-190 443	-190 443	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	37	2 446 549	-8 540 530	-6 093 981	2 937 119	-314 681	2 622 439
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-401 702	-401 702	-	-306 861	-306 861
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-	-2 750 669	-2 750 669	-	-2 538 559	-2 538 559
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	38	-	-3 152 371	-3 152 371	-	-2 845 420	-2 845 420
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	39	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Variation de trésorerie		2 446 549	-1 692 901	753 648	2 937 119	-3 160 101	-222 981
Trésorerie de début d'exercice		1 812 209	188 785	2 000 993	1 413 648	810 326	2 223 975
Trésorerie de fin d'exercice		4 258 758	-1 504 116	2 754 642	1 812 209	188 785	2 000 993

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2019

1. Présentation

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les opérations d'assurances Takaful et Rétakaful. L'activité de la société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 25 000 000 Dinars

Identifiant unique : 11883749M

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL Avenue de la Bourse -1053 Les Jardins du Lac

2 - Conseil d'Administration :

Président du Conseil d'Administration : Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA,

Administrateurs :

1. Banque Zitouna
2. Monsieur Adel ALAYA
3. Monsieur Hamdi BEN REJEB
4. Monsieur Ibrahim HAJJI
5. Monsieur Mahfoudh BAROUNI
6. Monsieur Makrem BEN SASSI

3-Directeur Général : Monsieur Makrem BEN SASSI

I. Présentation du Comité de Supervision Shariqie :

Président du Comité : Monsieur Mounir TLILI .

Membres du Comité :

- Monsieur Borhene NAFETI
- Monsieur Jilani BELLAGHA

II. Faits marquants de l'exercice 2019 :

L'exercice 2019 a connu les faits marquants suivants :

- Application des dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Rétakaful :
 - NCT43 : La présentation des états financiers des entreprises Takaful et/ou de Rétakaful
 - NCT44 : Le contrôle interne et l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétakaful.
- Augmentation du capital de la société de 10 MDT, ainsi le capital de ZITOUNA TAKAFUL passe de 15 MDT à 25 MDT.
- Obtention du label ELU SERVICE CLIENT de l'année 2020 dans la catégorie assurance.
- Acquisition d'une solution CRM.
- Acquisition d'une solution LAB-FT pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Décentralisation des règlements des sinistres automobiles matériels et des ristournes.

III. Principes et Méthodes comptables :

Les états financiers de ZITOUNA TAKAFUL sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 et l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A – Politique d'amortissement :

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

B – Placements Financiers :

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice en respectant le principe des normes sharaïques de l'entreprise et le principe de la séparation entre l'actif des fonds des adhérents et l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés en respectant le principe de la comptabilité d'engagements.

Les produits des placements sont comptabilisés en respectant le principe de la séparation entre l'actif des fonds des adhérent et l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Les placements et les produits financiers rattachés à l'assurance Takaful Familial sont rattachés aux fonds des adhérents Takaful Familial et ceux relatifs à l'assurance Takaful Général sont affectés aux fonds des adhérents Takaful Général.

L'entreprise d'assurance Takaful et/ou Retakaful perçoit une commission « Moudharba » au taux de **25%** sur les produits financiers dégagés par le Fonds Général et le Fonds Familial, sauf pour les produits d'épargne où le taux « Moudharba » est de **15%**.

C- Provisions techniques :

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurances.

D- Affectation des charges :

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général :

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques.

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

E- Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2019 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévues La NCT 43 « La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful ». Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de

comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les provisions sur primes impayées, les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

IL est à signaler que les états financiers de l'exercice 2018 ont été établis selon les Normes Comptables Tunisiennes relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et ont fait l'objet d'un rapport de commissariat aux comptes sans réserve selon le même référentiel.

VI - NOTES SUR LE BILAN COMBINE :

Note N°1 : Actifs incorporels

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2019 de **360 113 Dinars**, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2018	Acquisition 2019	Valeur Brute 31/12/2019	Amort 31/12/2018	Amort. 31/12/2019	Total Amort.	Valeur nette
Logiciel	1 054 446	297 173	1 351 619	887 801	103 705	991 506	360 113
Autres immobilisations incorporelles	17 700	0	0	17 700	0	17 700	0
Total	1 072 146	297 173	1 351 619	905 501	103 705	1 009 206	360 113

Note N°2 : Actifs corporels

AC2 – Actifs corporels d'exploitation :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2019 un montant net de **853 895 Dinars** :

Libellés	Valeur brute 31/12/2018	Acquisition 2019	Cession 2019	Valeur brute 31/12/2019	Amort. 31/12/2018	Cession 2019	Dotation Amort 2019	Total Amort.	Valeur nette 31/12/2019
Matériel de transport	719 414	101 899	0	821 313	424 323		96 340	520 663	300 650
Mobilier et Matériel de Bureau	343 585	29 983	4 024	369 545	267 777	4 024	28 644	292 397	77 148
Matériel Informatique	866 841	70 590		937 431	664 888		119 900	784 788	152 643
AAI	1 065 481	102 812	2 966	1 165 327	711 664	2 966	135 318	844 015	321 312
Autres Immo Corporelles	4 333	0	0	4 333	751		1 440	2 191	2 142
Total	2 999 654	305 284	6 990	3 297 949	2 069 403	6 990	381 642	2 444 054	853 895

Note N°3 : Placements

AC3 – Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2019 un montant net de **101 186 264 Dinars** contre un montant **75 413 587 Dinars** au 31/12/2018 soit une augmentation de **25 772 677 Dinars**, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brut 2019	Provision 2019	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018	Variation
Placements Fonds des Adhérents					
Titres Participatifs BZ 2015	8 000 000	0	8 000 000	8 000 000	0
Actions Zitouna Tamkeen	1 999 999	500 000	1 499 999	1 999 999	-500 000
Obligation WIFAK BANK	900 000	0	900 000		900 000
Emprunt National	20 000	0	20 000	30 000	-10 000
Placements Bancaires	65 465 300	0	65 465 300	54 356 000	11 109 300
Créances auprès des Entreprises Cédantes	405 729	0	405 729	384 603	21 126
Total Placements Fonds des Adhérents	76 791 028	500 000	76 291 028	64 770 602	11 520 426
Placements de l'opérateur du fonds					
Placements Bancaires	14 721 000	0	14 721 000	5 344 334	9 376 666
Terrain	8 165 584	0	8 165 584	5 298 651	2 866 933
FCPR ZITOUNA MOUCHERKA I	2 000 000		2 000 000		2 000 000
Autres	8 651	0	8 651		8 651
Total Placements de l'opérateur du fonds	24 895 236	0	24 895 236	10 642 985	14 252 251
Total Placements	101 686 264	500 000	101 186 264	75 413 587	25 772 677

Note N°4 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2019 un montant net de **8 456 158 Dinars** contre **8 000 126 Dinars** au 31/12/2018 soit une augmentation de **456 032 Dinars** :

Libellés	2019	2018	Variation
Provisions pour primes non acquises	3 182 596	2 661 833	520 763
Provisions d'assurance Takaful Familial	756 234	771 820	-15 586
Provisions pour sinistres Takaful Familial	117 036	605 064	-488 028
Provisions pour sinistres Takaful Général	4 400 292	3 961 409	438 883
Total	8 456 158	8 000 126	456 032

Note N°5 : Créances

AC6 – Créances :

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2019 à un montant net de **22 164 476 Dinars** contre un total de **15 530 051 Dinars** au 31/12/2018 soit une variation de **6 634 425 Dinars** :

Libellés	2019	2018	Variation
Primes acquises et non émises	488 945	221 189	267 756
Primes à annuler	-1 098 014	-729 070	-368 944
Créances nées d'opérations d'assurance directe	23 593 658	16 107 127	7 486 531
Provisions sur créances	-4 500 142	-2 879 335	-1 620 807
IDA	2 313 510	1 539 309	774 201
Hors IDA	1 664 987	1 415 126	249 861
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-298 469	-144 295	-154 174
Total	22 164 476	15 530 051	6 634 425

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2019 de **1 095 065 Dinars** pour le Fonds des Adhérents et **282 629 Dinars** pour l'opérateur, elle se détaille ainsi :

Libellés	2019	2018	Variation
Fonds des Adhérents			
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 095 065	726 039	369 026
Total Fonds des Adhérents	1 095 065	726 039	369 026
Opérateur du fonds			
Personnel	24 433	9 232	15 201
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	107 707	1 000 751	-893 044
Débiteurs divers	150 489	117 705	32 784
Total opérateur du fonds	282 629	1 127 689	-845 059
Total	1 377 695	1 853 727	-476 032

AC66 Créances sur le Fonds des adhérents :

Cette rubrique est alimentée par les créances de l'opérateur envers le Fonds des adhérents. Le solde au 31/12/2019 s'élève à **5 925 790 Dinars** contre **7 768 052 Dinars** au 31/12/2018 :

Libellés	2019	2018	Variation
Créances Wakala	5 759 801	6 690 102	-930 301
Autre Créances	165 989	1 077 950	-911 961
Total	5 925 790	7 768 052	-1 842 262

Note N°6 : Autres éléments d'actif

AC7 Autres éléments d'actif :

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2019 de **2 995 152 Dinars** contre **2 339 526 Dinars** au 31/12/2018, elle se détaille comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Fonds des adhérents			
Compte courant bancaires	2 276 953	1 991 119	285 834
Caisse	11	238	-227
Valeur à L'Encaissement	174 702	42 657	132 045
Total Fonds des adhérents	2 451 666	2 034 014	417 652
Opérateur du fonds			
Compte courant bancaires	474 587	292 634	181 953
Caisse	2 182	7 015	-4 833
Valeur à L'Encaissement	66 717	5 864	60 853
Total opérateur du fonds	543 486	305 513	237 973
Total	2 995 152	2 339 526	655 626

AC721 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2019, cette rubrique présente un solde de **6 115 000 Dinars**. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de surplus ou déficit du Fonds Takaful Général) aux primes émises.

AC731 Profits et loyers acquis et non échus :

Il s'agit du profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2019 et non encore échus. Le Fonds des adhérents et l'opérateur présentent respectivement des Profits et loyers acquis et non échus de **2 608 025 Dinars** et de **764 123 Dinars**.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif :

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2019. Ces charges s'élèvent à **346 171 Dinars** contre **325 429 Dinars** au titre de l'exercice 2018.

Note N°7 : Actifs Nets des adhérents

AN1-Actifs Nets des adhérents :

Les mouvements sur les actifs nets des adhérents se détaillent comme suit :

Libellés	Actifs Nets 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2019	Actifs Nets 2019 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-799 681	610 793	-	-	-188 888
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	-	-	-	-
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice 2018	610 793	-610 793	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice 2019	-	-	-	514 277	514 277
Total	-188 888	-	-	514 277	325 389

Note N°8 : Capitaux propres des Actionnaires

CP1 - Capitaux propres.

Le capital social de la société **ZITOUNA TAKAFUL** est composé de **25 000 000 actions** ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar :

Libellés	Nombre d'actions
Société MAJDA TUNISIA S.A	17 499 996
Société BANQUE ZITOUNA S.A	7 499 999
Société MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1
Société LA CIGALE GAMMARTH	1
Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA	1
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	1
Monsieur Ezzeddine KHOJA	1
Total	25 000 000

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social	15 000 000	-	10 000 000	-	-	25 000 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-
Réserves Légales	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-742 095	399 967	-	-	-	-342 128
Résultat de l'exercice 2018	2 399 967	-2 399 967	-	-	-	-
Réinvestissements Exonérés	-	2 000 000	-	-	-	2 000 000
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	3 513 257	3 513 257
TOTAL	16 657 871	-	10 000 000	-	3 513 257	30 171 128

Note N°9 : Provisions pour autres risques et charges

PA2 Provisions pour autres risques et charges :

PA23 Autres provisions :

Cette rubrique est alimentée des provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2019 qui s'élèvent à **1 100 000 Dinars** contre **600 000 Dinars** au titre de l'exercice 2018.

Note N°10 : Provisions techniques brutes

PA3 Provisions techniques brutes :

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises :

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2019 un montant de **23 092 067 Dinars**.

PA320 : Provisions d'assurance Takaful Familial :

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques Takaful Familial soit un montant au 31/12/2019 de **41 111 870 Dinars**. Les provisions mathématiques Takaful Familial correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'Entreprise Takaful et l'adhérent.

PA330 : Provisions pour sinistre Takaful Familial :

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2019 de **642 259 Dinars**.

PA331 : Provisions pour sinistre Takaful Général :

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2019 la méthode (dossier par dossier). Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2019 s'élève à **36 673 963 Dinars** :

PA361 : Autres provisions techniques :

Cette rubrique présente le solde au 31/12/2019 de la provision pour risque en cours. Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge de sinistre et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises. Cette rubrique présente un solde de **763 344 Dinars**.

Note N°11 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2019 de **6 619 573 Dinars**.

Note N°12 : Autres Dettes

PA6 – Autres Dettes :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **13 658 649 Dinars** contre **14 774 960 Dinars** au 31/12/2018. Elle se détaille comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Fonds des Adhérents			
Dette nées d'opération d'assurance directe	221 788	247 578	-25 790
Dette nées d'opération de réassurance	2 227 367	2 054 576	172 791
Etat, Organisme de sécurité sociale	2 201 015	613 081	1 587 934
Créditeurs divers	626 742	217 860	408 882
Dettes envers l'opérateur du fonds	5 925 790	7 768 052	-1 842 262
Total Fonds des Adhérents	11 202 702	10 901 147	301 555
Opérateur du fonds			
Dépôt et Cautionnement reçus	206 691	189 618	17 073
Personnel	739 850	1 117 066	-377 216
Etat, Organisme de sécurité sociale	930 066	2 054 341	-1 124 275
Créditeurs divers	579 339	512 788	66 551
Total Opérateur du fonds	2 455 946	3 873 813	-1 417 867
Total	13 658 648	14 774 960	-1 116 312

Note N°13 :Autres passifs

PA7 Autres passifs :

PA712 Autres comptes de régularisation Passif :

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2019 qui s'élèvent à **244 369 Dinars**.

VII- NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL :

Note N°14 : Primes

PRF11 : Primes émises et acceptés :

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2019 de **11 684 460 Dinars**. Elle se détaille comme suit :

Primes acquises / Branches	Primes émises	Annulation	Variation des Primes A Annuler	Variation des Primes Acquisées Non Emises (PANE)	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2018
PREVOYANCE	4 570 639	-37 598	45 788	44 692	1 263 270	3 360 251
MIXTE	5 041 991	-224 205	-159 438	3 590	31 065	4 630 873
EPARGNE	3 723 897	-22 647	-7 913		0	3 693 337
Total	13 336 526	-284 450	-121 563	48 282	1 294 335	11 684 460

Note N°15 : Produits de placements

PRF2 : Produits de placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2019 de **2 890 125 Dinars**. Il s'agit principalement des produits de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »

Note N°16 : Charges de sinistres

CHF1 : Charges de sinistres

CHF11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2019 un solde net de **927 818 Dinars**.

Note N°17 : Frais d'exploitation

CHF3 : Frais d'exploitation :

CHF31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2019 de **1 547 335Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **887 167 Dinars** et **660 168Dinars**.

CHF33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 est de **775 127 Dinars**.

CHF34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2019 à **716 301 Dinars**.

Note N°18 : Charges de gestion des placements

CHF4 : Charges de gestion des placements :

CHF41 : Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion de placement présentent un solde au 31/12/2019 de **90 112 Dinars**.

CHF411 : Commission Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Familial sont calculées sur la base des revenus de placement du Fonds Takaful Familial.

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2019 de **462 267 Dinars**.

CHF42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **250 000 Dinars** au 31/12/2019. Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°19 : Autres charges techniques

CHF5 : Autres charges techniques :

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2019 de **168 405Dinars**.

Note N°20 : Impôts sur le résultat

CHF8 : Impôts sur le résultat :

L'impôt dû sur le surplus du Fonds Takaful Familial s'élève à **812 496 Dinars**.

VIII- NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL :**Note N°21 : Primes Acquises****PRG1 : Primes Acquises :**

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2019 de **37 317 684Dinars** qui se détaille comme suit :

Branches/Primes acquises	Primes émises et acceptés	Annulation et Ristourne	Variation Prime A Annuler	Variation des Primes Acquises Non Emises (PANE)	Variation des Primes Non Acquises (PPNA)	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2019
AUTO	32 726 060	350 429	138 240	1 788	-3 036 847	868 053	28 334 279
TRANSPORT	1 994 082	129 920	25 983	327	-34 140	659 076	1 145 290
INCENDIE	2 671 448	19 246	-25 648	630	-159 050	1 808 864	710 566
CONSTRUCTION	884 649	0	16 154	0	-389 180	127 764	351 551
RC	343 888	2 336	19 701	-1 058	-24 120	139 256	157 417
RDS	1 779 568	19 839	-18 472	-599	-113 846	1 152 721	511 035
ASSISTANCE	2 753 689	57 787	29 517	-416	-194 706	1 428 441	1 042 821
MALADIE	3 316 770	52 691	37 410	178 423	1 030		3 406 122
ACCIDENT	1 789 441	15 558	24 496	40 379	-131 163		1 658 603
Total	48 259 594	647 805	247 381	219 474	-4 082 023	6 184 176	37 317 684

Note N°22 : Produits de placements**PRG2 : Produits de placements**

Les produits de placements du fonds Takaful Général sont générés par des placements « ISTITHMAR MOUAJAH » et par les rémunérations des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **3 189 000 Dinars**.

Note N°23 : Charges de sinistres**CHG1 : Charges de sinistres****CHG11 : Montants payés**

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2019 un solde net de **17 928 689 Dinars** :

CHG12 : Variation de provision pour sinistres :

Le montant de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2019 s'élève à **6 164 358 Dinars**.

Note N°24 : Variation des autres provisions techniques

CHG2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation des provisions pour risque en cours qui s'élève à **279 981 Dinars** au 31/12/2019.

Note N°25 : Frais d'exploitation

CHG3 : Frais d'exploitation

CHG31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2019 de **10 948 727 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **2 440 877 Dinars** et **8 507 850 Dinars**.

CHG33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 est de **2 540 956 Dinars**.

CHG34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions non vies sont arrêtées au 31/12/2019 à **1 650 056 Dinars** contre **1 643 554 Dinars** au 31/12/2018.

Note N°26 : Charges de gestion des placements

CHG4 : Charges de gestion des placements :

CHG4111 : Commissions Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Général sont calculées sur la base des revenus de placement du fonds Général.

Cette rubrique présente un solde de **728 750 Dinars** au 31/12/2019.

CHG412 : Autres charges de gestion de placement :

Les autres charges de gestion de placement présentent un solde de **257 740 Dinars** au 31/12/2019.

CHG42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **250 000 Dinars** au 31/12/2019.

Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°27 : Autres charges techniques

CHG5 : Autres charges techniques :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2019 de **3 751 368 Dinars**.

Note N°28 : Impôts sur le résultat

CHG8 : Impôts sur le résultat :

L'impôt dû sur le surplus de Fonds Général au 31/12/2019 s'élève à **647 020 Dinars**.

IX- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL :

Note N°29 : Commission Wakala

Les commissions Wakala présentent un solde brut au 31/12/2019 de **13 036 196 Dinars**.

Note N°30 : Commission Moudharba

Les commissions Moudharba présentent un solde brut au 31/12/2019 de **1 191 017 Dinars**.

Note N°31 : Produits des placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2019 de **1 048 844 Dinars**.

Note N°32 : Charges de gestion des placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2019 de **154 735 Dinars**.

Note N°33 : Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent un solde au 31/12/2019 de **147 512 Dinars**, ils englobent principalement la récupération au titre de la TFP de l'année 2019 et la refacturation des loyers au profit des agents agréés.

Note N°34 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de **10 426 408 Dinars** au 31/12/2019 :

Libellé	2019
Services extérieurs	1 582 211
Autres Services extérieurs	1 470 943
Charges diverses ordinaires	1 052 628
Charges de personnel	6 119 469
Impôts, Taxe et versements assimilés	201 156
Total	10 426 408

Note N°35 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisation

Les dotations au titre de l'exercice 2019 pour les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à **485 347 Dinars**.

Note N°36 : Impôt sur le résultat

L'impôt dû sur le résultat de l'exercice 2019 s'élève à **843 816 Dinars**.

X – Notes sur l'état de flux de trésorerie :

La trésorerie a atteint, au 31/12/2019, 2 754 642 Dinars contre 2 000 993 Dinars au 31/12/2018, soit une variation positive de 753 648 Dinars :

- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation sont de – 6 093 981 Dinars contre 2 622 439 Dinars au 31/12/2018
- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement sont de - 3 152 371 dinars contre – 2 845 420 Dinars au 31/12/2018
- Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement de 10 000 000 dinars représentent la libération des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation du capital 2019.

XI – Note sur le tableau des engagements donnés et reçus combiné :

Le fonds des adhérents et l'entreprise takaful et/ rétakaful n'ont pas enregistré des engagements reçus et donnés au titre de l'exercice 2019, présentant ainsi un solde nul au 31/12/2019.

VIII – Evénements postérieurs à la clôture : Pandémie Covid-19

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 25/03/2020, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Compte tenu de l'absence d'alerte nationale au 31 décembre, la pandémie liée au Covid-19 est un événement post-clôture qui n'est pas de nature à modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2019.

Les baisses d'activités ultérieures suite aux décisions prises par le gouvernement (mesures de confinement) sont donc considérées comme des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2019.

Les activités de ZITOUNA TAKAFUL ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir du 23/03/2020, date de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire (confinement total) et dont l'impact sur les états financiers 2020 n'est pas encore connu.

La société est en train d'étudier l'impact de la pandémie sur son activité au titre de l'exercice 2020 et prendra les mesures nécessaires à la lumière de cette étude.

Annexe 8 : Modèle du tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

	Actifs Nets N-1 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs Nets N Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-799 681	610 793	-	-	-188 888
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	-	-	-	-
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	610 793	-610 793	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	514 277	514 277
TOTAL	-188 888	-	-	514 277	325 389

Annexe 9 : Modèle du tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/ou rétakaful

Libellés	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social	15 000 000	-	10 000 000	-	-	25 000 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-
Réserves Légales	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-742 095	399 967	-	-	-	-342 128
Résultat de l'exercice 2018	2 399 967	-2 399 967	-	-	-	-
Reinvestissement Exonérés	-	2 000 000	-	-	-	2 000 000
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	3 513 257	3 513 257
TOTAL	16 657 871	-	10 000 000	-	3 513 257	30 171 128

Annexe 10 :Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels	1 072 146	325 483	0	1 369 320	905 501		103 705		0	0	1 009 206		360 113
Frais de recherche et développement			0	0									
Concessions, brevets, licences, marques	1 054 446	325 483	0	1 351 619	887 801		103 705				991 506		360 113
Fonds de commerce	17 700			17 700	17 700						17 700		0
Acomptes versés													
Actifs corporels d'exploitation	2 999 655	305 285	6 990	3 297 949	2 069 403		381 641				2 444 054		853 895
Insatallations techniques et machines	2 656 069	275 301	2 966	2 928 404	1 801 626		352 998		2 966		2 151 657		774 605
Autres installations, outillage et mobilier	343 585	29 983	4 024	369 545	267 777		28 644		4 024		292 397		79 290
Acomptes versés													
Placements	75 413 587	26 282 677	10 000	101 686 264									101 186 264
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	5 344 334	2 821 251		8 165 584									8 165 584
<i>Placements dans les entreprises liées</i>													
Parts													
TITRES PARTICIPATIF	8 000 000			8 000 000									8 000 000
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>													
Parts													
Bons et obligations													
Autres palcements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	1 999 999	2 000 000		3 999 999						500 000		500 000	3 499 999
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	900 000		900 000									900 000
Prêts hypothécaire				0									0
Autres prêts	30 000		10 000	20 000									20 000
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers	59 646 000	20 540 300		80 186 300									80 186 300
Autres	8 651			8 651									8 651
Créances pour espèces déposées	384 603	21 127		405 729									405 729
Placements des contrats en UC													

(1) Y compris transfert immobilisations en cours

Annexe 11: Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute				Origine des fonds placés (Fonds des adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	8 165 584	8 165 584			Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 000 000	2 000 000			Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
	1 999 999	1 499 999			Fonds des Adhérents
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe					
Autres parts d'OPCVM					
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 920 000	8 920 000			Fonds des Adhérents
Prêts hypothécaires					
Autres prêts et effets assimilés	8 651	8 651			Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Dépôts auprès des entreprise cédantes	405 729	405 729			Fonds des Adhérents
Autres dépôts	14 721 000	14 721 000			Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
	65 465 300	65 465 300			Fonds des Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus					
Total	101 686 264	101 186 264			
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	101 271 883	100 771 883			
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions</i>	<i>14 194 441</i>	<i>14 194 441</i>			

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	7 147 704	9 471 762	6 958 709		
Provisions pour sinistres	2 301 953	6 330 211	11 767 099		
Total charges des sinistres	9 449 657	15 801 973	18 725 808		
Primes acquises	17 878 806	25 232 085	31 562 456		
% sinistres / primes acquises	52,85%	62,63%	59,33%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	7 855 066	10 923 097	12 338 224	8 032 825	
Provisions pour sinistres	1 193 097	4 716 903	8 842 509	15 980 289	
Total charges des sinistres	9 048 163	15 640 000	21 180 733	24 013 114	
Primes acquises	17 878 806	25 232 085	31 562 456	37 920 677	
% sinistres / primes acquises	50,61%	61,98%	67,11%	63,32%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N					
Règlements cumulés	8 157 444	12 180 626	14 972 592	16 161 087	9 432 001
Provisions pour sinistres	789 608	2 742 980	6 141 348	10 247 298	17 782 758
Total charges des sinistres	8 947 052	14 923 606	21 113 940	26 408 385	27 214 759
Primes acquises	17 878 806	25 232 085	31 562 456	37 920 677	43 501 860
% sinistres / primes acquises	50,04%	59,15%	66,90%	69,64%	62,56%

Annexe 13: Etat de ventilations des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements	7 127 969		PRG2 + PRF2+PR3
Autres revenus financiers (commissions,honoraires)			
Total produits des placements	7 127 969	0	
Charges de gestion de placement	1 002 587		CHF41+CHG41
Commission Moudharaba	1 191 017		CHF411+CHG411
Total charges des placements	2 193 604	0	

Annexe 14: Ventilation du Surplus ou du déficit par Catégorie d'assurance (Takaful Familial)

	PREVOYANCE	EPARGNE	Total
Primes	4 623 521	8 355 274	12 978 795
Charges de prestations	- 453 749	- 703 157	- 1 156 906
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	- 910 932	- 8 463 300	- 9 374 232
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-		-
Solde de souscription	3 258 840	- 811 183	2 447 657
Frais d'acquisition	- 1 286 659	- 260 676	- 1 547 335
Autres charges de gestion nettes	- 399 881	- 543 651	- 943 532
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 1 686 540	- 804 328	- 2 490 867
Produits nets de placements	488 452	1 599 294	2 087 746
Participation aux résultats et intérêts techniques			-
Solde financier	488 452	1 599 294	2 087 746
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 1 263 270	- 31 065	- 1 294 335
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	152 089	- 20 000	132 089
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	- 17 972	2 385	- 15 587
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-		-
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	692 394	23 907	716 301
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 436 759	- 24 773	- 461 531
Surplus ou déficit	1 623 993	- 40 989	1 583 004
Informations complémentaires			
Montant des rachats		624 161	624 161
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	15 272 437	26 481 693	41 754 129
Provisions techniques brutes à l'ouverture	14 680 853	18 090 074	32 770 926
A déduire			
Provisions devenues exigibles			-

Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprise d'assurance Takaful et / ou Rétaakaful Général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRG11 1° colonne	47 583 883
Variation des primes non acquises	PRG12 1° colonne	4 082 023
Charges de prestations		43 501 860
Prestations et frais payés	CHG11 1° colonne	20 157 376
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 + CHG6 1° colonne	6 883 222
Solde de souscription		16 461 262
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG32	9 864 109
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 - PRG3	6 292 323
Charges d'acquisition et de gestion nettes		16 156 432
Produits nets de placements	PRG2-CHG4	1 952 509
Solde financier		1 952 509
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 2° colonne	6 184 176
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 2° colonne	2 228 687
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 2° colonne	438 883
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 650 056
Solde de réassurance et/ ou de rétrocession		1 866 550
Surplus ou déficit		390 789
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		23 092 067
Provisions pour primes non acquises ouverture		19 010 044
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		46 126 830
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		38 350 339
Autres provisions techniques clôture		763 344
Autres provisions techniques ouverture		483 363
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 Mai 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Zitouna Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019 faisant apparaître un total combiné de 154 402 611 Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net combiné de 4 027 534 Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive combinée de fin de période de 2 745642 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2019, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les Etats Financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers suivantes :

- La note VIII « Evènements postérieurs à la clôture : Pandémie COVID-19 », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

- La note V-E « Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful » qui précise les règles de présentation particulières prévues par la NCT 43 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 Mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus

postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A

ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

ECC-MAZARS

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2019 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés qu'en date du 21/03/2019, la société a souscrit 200 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) «Zitouna Moucharka I » pour un montant total de 2 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 5 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	1 700 000
Total	5 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
 - ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
 - ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
 - ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans
 - ✓ Ces titres ont généré des produits en 2019 à hauteur de 400 000 Dinars
- Au cours de 2018, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR MOUAJAH » venant à échéance en 2019 et ce pour un total de 59 646 000 Dinars. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2019 de 3 145 606 Dinars.
 - Une convention d'assistance conclue avec la Banque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
 - La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012.
 - La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2018 relativement à ces dépôts s'élève à 54 874 Dinars.
 - La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque.
 - La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est

appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 3 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	2 200 000
Participants- Family	800 000
Total	3 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance et un complément variable
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 25/12/2015 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2019 à hauteur de 240 000 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 05/11/2019 applicable à compter du 01/11/2019. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 240 000 Dinars. A cette rémunération s'ajoutent les jetons de présence et indemnités qui peuvent lui être attribués en sa qualité d'administrateur.
- Le Conseil d'Administration du 25/03/2020 a décidé d'attribuer au Directeur Général un bonus brut au titre de l'exercice 2019 de 237 000 dinars. Il est à signaler que la société a constaté au niveau des livres comptables 2019, une charge à payer de 300 000 couvrant le bonus annuel brut revenant au Directeur Général.
- L'Assemblée Générale du 29/04/2019 a décidé de fixer le montant brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des membres des comités émanant du conseil au titre de l'exercice 2019 à 295 000 Dinars.
- Le Conseil d'Administration du 18/09/2019 a décidé d'attribuer les jetons de présence au titre de l'exercice 2019 comme suit :
 - ❖ Les membres du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 6 000 Dinars par réunion avec un plafond annuel brut de 36 000 Dinars pour le président du conseil d'administration.

- ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion avec un plafond annuel brut de 18 000 Dinars pour les administrateurs
- ❖ Les membres des comités émanant du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion avec un plafond annuel brut de 18 000 Dinars par comité, pour le président de chaque comité
 - ✓ Un montant brut de 1500 Dinars par réunion avec un plafond annuel brut de 9 000 Dinars par comité, pour chaque membre de chaque comité
- Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire lors de sa réunion du 28/04/2020, l'allocation d'un budget complémentaire brut de trois cent soixante-quinze Dinars (375 000 Dinars) au titre des jetons de présence de l'exercice 2019. Il est à signaler que la société a constaté au niveau des livres comptables 2019, une charge à payer de 400 000 Dinars couvrant le budget complémentaire.

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice*	Passifs*	Charges de l'exercice	Passifs
Avantages à court termes	650 071	273 328	679 971	470 500
Avantages postérieurs à l'emploi			-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	650 071	273 328	679 971	470 500

* La charge de l'exercice et les passifs sont mises à jour conformément à la décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2020.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 07 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

ECC-MAZARS

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

